

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

Numéro	06
Objet	Acquisition de terrains dans l'extension du Parc du Grand Troyes
Rapporteur	Thierry BLASCO

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 13h00.

Nombre de membres

- En exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 21

Étaient présents : BAROIN François, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, DUCHENE Annie, DELAITRE Guy, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GUNDALL Philippe, JOLLIOT Marie-France, LANDREAT Pascal, LEPRINCE Didier, MAGLOIRE Amaud, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, VIART Jean-Michel.

Excusés : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, CHEVALIER Bertrand, FARINE Bruno, GANTELET Bruno, GONCALVES José, HIRTZIG Jack, LEDOUBLE Catherine, OUADAH Karima, RAGUIN Jacky, SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
21		21		

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

ACQUISITION DE TERRAINS DANS L'EXTENSION DU PARC DU GRAND TROYES

Annexes :

- Plan (annexe 1)
- Avis France Domaine (annexe 2)

Exposé :

En application de sa compétence en matière économique, Troyes Champagne Métropole poursuit l'aménagement de ses zones d'activité dont celle du Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine. Au vu du caractère attractif dont jouit ce parc et de son taux d'occupation croissant par les entreprises, Troyes Champagne Métropole envisage d'étendre la zone d'activité plus à l'est du parc actuel. L'emprise du projet, représentant une surface d'environ 66 hectares, est fléchée par la commune de Sainte-Savine comme étant une zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques.

Dans cette perspective, Troyes Champagne Métropole s'est rapprochée des propriétaires des parcelles en nature de terre agricole situées dans le périmètre du projet afin de faire des offres d'achat.

Madame BODIE née RINCENT Geneviève, propriétaire des parcelles cadastrées ZK 39, d'une contenance de 4ha 77a 99ca et AM 155 d'une contenance de 97a 80ca a accepté une offre de 5 € le m² pour des terrains occupés par des exploitants agricoles.

L'avis de France Domaine rendu en mai 2021 pour ces biens libres de toute location propose une valorisation à 5,50 € /m².

Troyes Champagne Métropole deviendrait bailleur des exploitants en place.

Dans le cadre de cette acquisition de biens destinés à de la réserve foncière, dans l'attente de la décision d'un aménagement, Troyes Champagne Métropole sollicite le bénéfice d'une subvention auprès du Département de l'Aube à hauteur de 50 % du prix de l'acquisition foncière et des frais annexes.

Troyes Champagne Métropole est par ailleurs bénéficiaire d'une promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZK n° 21 sur l'extension du Parc du Grand Troyes auprès des consorts DEBRET en vertu d'une délibération n° 02 du Bureau du 8 avril 2021 moyennant un prix de 83 880,50 €. Troyes Champagne Métropole sollicite dans les mêmes conditions l'octroi d'une subvention auprès du Département de l'Aube.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'acquisition des parcelles cadastrées section ZK n° 39 et AM n° 155 situées à Sainte-Savine auprès de Mme BODIE née RINCENT Geneviève moyennant un prix de 287 895 euros ;**
- **DE PRENDRE ACTE de la situation locale ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir avec Madame BODIE, venderesse, ou toute personne physique ou morale substituée agissant en son nom ou pour son compte ainsi que tout document se rapportant à cette opération.**